



MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

TENONNEUSE

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Procédure adaptée - n°1/2018

La procédure de consultation utilisée est la suivante : **Procédure adaptée selon l'article 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 JUILLET 2015 et l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics**

Dates limites de remise des offres : 20 décembre 2017 à 12h00

Table des matières

Article 1 : Le pouvoir adjudicateur	2
Article 2 : Objet et forme du marché	2
Article 3 : Clauses administratives.....	2
3.1- Pièces constitutives du marché	2
3.2- Livraison et délai d'exécution	2
3.3- Réception et vérification	3
3.4- Prix.....	3
3.5 Règlement	3
3.6 Litiges et différents	4
Article 4 : Les caractéristiques techniques.....	4
Article 5 : Engagement du fournisseur.....	6
5.1- Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire	6
5.2- Identification et signature de l'acheteur.....	8

Article 1 : Le pouvoir adjudicateur

LYCEE PROFESSIONNEL DU BOIS
AVENUE DU BOIS CHANTANT
31110 MONTAUBAN DE LUCHON
Tél : 05 61 79 96 50
Fax : 05 61 79 96 51
Email : **0311334G-gest@ac-toulouse.fr**

Le pouvoir adjudicateur est le chef d'établissement du lycée professionnel du Bois.

Article 2 : Objet et forme du marché

La présente consultation a pour objet la fourniture d'une tenonneuse.

La forme est un marché public conformément au décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics .

Article 3 : Clauses administratives

3.1- Pièces constitutives du marché

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG - services, les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité décroissante :

1. Pièces particulières
 - Le présent Contrat valant acte d'engagement et CCP;
 - La proposition du candidat ;

2. Pièces générales
 - Le Cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures approuvé par l'arrêté du 8 septembre 2009.

3.2- Livraison et délai d'exécution

La livraison sera effectuée pendant les heures d'ouvertures de l'établissements telle que précisée dans le bon de commandes. La tenonneuse sera accompagnée d'un bon de livraison précisant le nom du fournisseur et la date de livraison.

Documents à fournir :

Certificat de conformité CE et NF

2 Exemplaires du manuel d'emploi

2 Schémas électriques et éclatés de la nomenclature de la machine

3.3- Réception et vérification

La livraison et l'installation devra être effectuée **avant le 15 février 2018**.

Elle est effectuée à l'instant et sur le lieu de la livraison par le gestionnaire de l'établissement ou son représentant qui peut se faire assister par toute personne de son choix. Dans le cas où la fourniture ne correspondrait pas aux critères de qualité exigés, par un représentant de l'établissement, à la suite du contrôle, le remplacement de la machine serait obligatoire et ce aux frais du titulaire du marché.

En cas de décision de rejet, la marchandise devra être remplacée par le titulaire, dans un délai de 2 semaines, et ce aux frais du titulaire du marché. Toutefois, compte tenu de la nature du défaut constaté, le chef d'établissement ou son représentant pourra admettre le produit avec réfaction de prix déterminé par un commun accord. Le défaut d'accord entraîne le rejet de la fourniture et son remplacement.

3.4- Prix

Les prix sont fermes, non actualisables, non révisables.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres, frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison au LP du BOIS, des frais afférents à l'application de l'article 10.1.3 du CCAG FCS, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution de la prestation, les marges pour risque, les marges bénéficiaires et les sujétions particulières.

3.5 Règlement

Le mode de règlement choisi par le pouvoir adjudicateur du marché est le virement bancaire par mandat administratif sur le compte ouvert au nom du titulaire. Le délai de paiement est fixé à 30 jours, à compter de la réception de la facture. Les références du ou des comptes bancaires où seront effectués les paiements doivent être précisées sur chaque facture.

Le paiement des prestations interviendra en deux temps :

- 30% à la signature du contrat par les deux parties et sur facture
- 70% après la livraison sur facture

La facture devra comprendre les éléments suivants :

- Nom et adresse du fournisseur
- Références bancaires (IBAN)
- Le détail de la fourniture livrée (in extenso, en français)
- Le prix HT et le taux et montant de la TVA et des taxes parafiscales éventuelles
- La date de facturation
- La date de livraison

Rappel : en aucun cas il ne sera accepté des frais de facturation ou de port (sauf exception de l'article 4.1.2)

Compte à créditer (IBAN) :

Les entreprises concernées par l'obligation de transmission de factures électroniques, en application de l'article 3 de l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014 et du décret n°2016-1478 du 2 novembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique, devront désormais déposer leur facture sur le portail Chorus Pro, via le lien suivant : <https://choruspro.gouv.fr/cpp/utilisateur?execution=e1s1>.

Il est rappelé que l'utilisation du portail Chorus Pro est exclusive de tout autre mode de transmission.

3.6 Litiges et différents

Les différends et litiges se règlent selon les dispositions de l'article 37 du CCAG FCS. Le présent marché étant un contrat administratif, les litiges seront portés devant le tribunal administratif de TOULOUSE. Il est formellement spécifié qu'en aucun cas ou pour quelque motif que ce soit, les contestations qui pourraient survenir entre un adhérent ou le groupement de commande et le titulaire du marché ne pourront être invoquées par ce dernier comme cause de suspension, même momentanée, des prestations à effectuer.

Article 4 : Les caractéristiques techniques

Le LP du Bois fait l'acquisition d'une tenonneuse pour la formation des élèves.

Le système est conçu et réalisé pour assurer une robustesse et une longévité convenable en milieu scolaire où un certain nombre de fausses manœuvres sont possibles. En matière de respect des normes de sécurité, les machines devront répondre aux normes Françaises et Européennes en vigueur au 1er janvier 2013. Elle doit répondre aux normes de sécurité en vigueur.

La tenonneuse doit par conséquent avoir au minimum les caractéristiques suivantes :

Dimensions maximum du bois (largeur x hauteur) pour :	
Façonnage de tenons à angle droit	500 x 250 mm
Façonnage de tenons avec une oblique maxi de 60°	220 x 250 mm
Arasement à angle droit et oblique jusqu'à 45°	340 x 250 mm
Longueur de tenon maxi	110 mm
Arasement maxi en une passe	110 mm
Profondeur d'arasement maxi	80 mm
Moteur triphasé :	
puissance absorbée (en charge nominale)	6000 W
Puissance délivrée (en charge normale)	4500 X
Courant nominal (en charge normale)	10,4 A

Outil (tête de façonnage avec bague de façonnage) :	
Diamètre de la tête de façonnage	100 mm
Diamètre de la bague de façonnage	165 mm
Largeur de la bague de façonnage	40 mm
Largeur de la tête de façonnage (largeur de coupe)	110 mm
Diamètre du logement de l'outil	30 mm
Vitesse nominale en marche à vide	6670 tr/min
Vitesse sous charge normale	6260 tr/min
Vitesse de coupe pour rotation sous charge normale	32,8 m/s
Vitesse d'avance	0,9 – 2,2 m/min
Force d'avance	Env. 800 N
Longueur de coupe	320 mm
Plage de pivotement du groupe outil	0 – 60°

Sécurité de l'opérateur : Capotage intégral par carters des parties opératives

Le coffret de commande se trouve sur la face avant de l'armoire électrique et accessible facilement pour toutes tailles d'opérateur. La machine devra obligatoirement posséder au minimum un arrêt d'urgence à clé à proximité immédiate de l'opérateur et un dispositif de consignation.

Informations complémentaires :

- Tenonneuse double : non
- Avec dérouleur : non

Les services associés :

- Installation et mise en service : L'installation sera assurée par le fournisseur et la mise en service devra être validée par un organisme de contrôle certifié.
L'installation comporte :
 - La mise en place de la machine dans l'atelier,
 - La mise en service,
 - Le raccordement aux réseaux électrique et pneumatique,
 - Le raccordement au réseau d'aspiration existant en rigide et souple
- Garantie et maintenance : Le matériel est garanti au minimum deux ans pièces, main d'œuvre et déplacements.
- Formation

Article 5 : Engagement du fournisseur

5.1- Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

Engagement du titulaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché et conformément à leurs clauses,

Le signataire

soit s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

soit engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées au prix indiqué ci-dessous ;

- Taux de la TVA :

- Montant hors taxes :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à :

Montant hors taxes arrêté en lettres à :

- Montant TTC :

Montant TTC arrêté en chiffres à :

Montant TTC arrêté en lettres à :

Signature du marché par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

5.2- Identification et signature de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

LYCEE PROFESSIONNEL DU BOIS

AVENUE DU BOIS CHANTANT

31110 MONTAUBAN DE LUCHON

Tél : 05 61 79 96 50

Fax : 05 61 79 96 51

Email : **0311334G-gest@ac-toulouse.fr**

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 (nantissements ou cessions de créances) :

NATHALIE ETUDIER, GESTIONNAIRE

Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

NATHALIE ETUDIER, AGENT COMPTABLE

2 boulevard Charles de Gaulle

31110 BAGNERES DE LUCHON

Nom, prénom, qualité du signataire du marché ou de l'accord-cadre :

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

LAURENT RIGAUD, chef d'établissement et ordonnateur

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature